

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 03 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la médiathèque à Lezoux après convocations légales en date du 28 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
M. Gilles BERGAMI	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme BRUSSAT Elisabeth donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cédric
- Mme EXBRAYAT Sylvie donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : Mme GRANET Elyane, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René et Mme GROUIEC Isabelle

VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 Représentés : 4 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : habitat – abondement aux aides de l'anah dans le cadre de l'oaph-ru

**HABITAT – ABONDEMENT AUX AIDES DE L'ANAH DANS LE
CADRE DE L'OPAH-RU**

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article L.303-1 et L. 321-1 et suivants, R. 321- 1 et suivant du Code de la construction et de l'habitation ;
- VU le Plan Climat Air Energie Territorial ;
- VU la convention cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de Revitalisation de territoire (ORT) prise en application de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation adoptée par délibérations du 2 octobre 2023 (Commune de Lezoux) et du 3 octobre 2023 (Communauté de communes Entre Dore et Allier)
- VU la délibération du Conseil municipal de Lezoux du 8 avril 2024 autorisant la signature de la convention OPAH-RU ;
- VU la délibération du Conseil communautaire du 9 avril 2024 autorisant la signature de la convention OPAH-RU ;
- VU la convention OPAH-RU en date du 18 juillet 2024 ;
- VU la délibération n°08 du 25/11/2024 instaurant le règlement d'attribution des aides complémentaires à l'ANAH dans le cadre de l'OPAH-RU ;
- CONSIDERANT que le dossier reçu est complet et respecte le règlement d'attribution ;
- CONSIDERANT que le dossier est pour un propriétaire occupant ;

Madame la Présidente rappelle que la communauté de communes s'est engagée depuis le 18 juillet 2024, aux côtés de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) et de la commune de Lezoux dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) d'une durée de 5 années (2024-2029). Celle-ci porte sur un périmètre défini sur le centre ancien de Lezoux.

La communauté de communes a mise en place des abondements dans le cadre de l'OPAH-RU tout comme dans le PACTE territorial pour le reste du territoire.

Dans le cadre du volet autonomie de l'OPAH-RU, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une subvention des travaux pour le dossier suivant :

N° Dossier	adresse postale	commune	montant travaux HT	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	Part de sub	Montant Sub Lezoux
63022532	75 rue saint Jean	Lezoux	3 060,42 €	1 530,00 €	153 €	1 989,06 €	65%	306 €

AR Prefecture

063-246301097-20260203-20260203_15-DE
Reçu le 05/02/2026

CCEDA
CC 03/02/2026
(15)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Vice-Président

